



Votre MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPALE

MOT DU MAIRE



FÉLICITATIONS

Au nom des membres du conseil municipal, j'adresse toutes mes félicitations à la députée du comté de Louis-Hébert, Mme Geneviève Guilbault, pour ses nominations à titre de vice-première ministre du Québec, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale.

Depuis sa première élection comme députée de Louis-Hébert en octobre 2017, j'ai eu l'occasion d'apprendre à connaître Mme Guilbault et de constater à quel point cette Augustinoise (oui oui, elle habite chez nous!) est une personne engagée et efficace. J'ai la ferme conviction qu'ensemble, nous saurons faire avancer plusieurs dossiers pour le bénéfice de la population de Saint-Augustin-de-Desmaures.

CANNABIS

Les membres du conseil municipal ont décidé de légiférer concernant l'usage du cannabis sur notre territoire. Il faut savoir que les municipalités ont le loisir de modifier ou non leur règlement sur la paix et le bon ordre; la loi provinciale prévoit déjà des restrictions spécifiques sur l'usage du cannabis en public. Le règlement adopté à Saint-Augustin-de-Desmaures ira donc plus loin que la loi, interdisant l'usage du cannabis dans tous les lieux publics.

Notre nouveau règlement est pour l'essentiel calqué sur celui de la Ville de Québec, ce qui facilitera grandement le travail du Service de police qui œuvre sur tout le territoire de l'agglomération. Au besoin, nous en modifierons certains termes, notamment en fonction des recommandations des policiers qui verront à son application.

PANIER DE BASKETBALL

Le Service des travaux publics demande la collaboration des citoyens qui ont des paniers de basketball en bordure de rue. Il est important de les retirer sans délai pour la période hivernale car ces équipements nuisent aux opérations de déneigement.

Cette requête a par ailleurs initié une réflexion au sein des membres du conseil quant à la pertinence d'avoir un règlement interdisant les paniers de basketball en bordure de rue... tout en les tolérant. Idem quant au fait de jouer dans la rue, que ce soit au basketball, au hockey ou autre. C'est pour le moment interdit, mais toléré. Le genre de situation floue que je n'apprécie guère.

Ainsi, le tout sera encadré et le travail de réflexion est bien amorcé pour faire les choses correctement, mais sachez que l'intention du conseil est de légiférer à moyen terme de telle façon que notre règlement soit plus permissif, tout en tenant évidemment compte de la sécurité de tous.

INTERSECTION ROUTE DE FOSSAMBAULT/RANG DES MINES

Plusieurs représentations ont été faites au cours des derniers mois auprès du ministère des Transports (MTQ) en ce qui a trait à la sécurité des usagers de la route à l'intersection de la route de Fossambault et du rang des Mines. Le dossier progresse, lentement, mais sûrement. Une rencontre d'information pour les personnes concernées sera bientôt organisée par la Ville, normalement d'ici la fin de 2018 ou, au plus tard, au début de 2019.

Sylvain Juneau, maire
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

3 TONNES DE DÉCHETS DANGEREUX RÉCUPÉRÉES

Les 12 et 13 octobre dernier, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenait son Opération Recyclage dans le stationnement du Complexe sportif multifonctionnel. Un peu plus de trois tonnes de « serpuariens » comme des lampes au mercure et des piles ont été rapportées. Ce sont donc trois tonnes de déchets dangereux qui pourront être revalorisées plutôt que d'être rejetées dans l'environnement! Merci à tous les citoyens et toutes les entreprises pour leur collaboration.

S'ABONNER ET SUIVRE LES OUTILS TECHNOS DE LA VILLE

Pour tout savoir sur votre Ville
ville.st-augustin.qc.ca



Cliquez J'AIME et devenez adepte
de notre page Facebook
facebook.com/vstaug



@ville_saint_augustin_de_desmaures



ABONNEZ-VOUS
AUX ALERTES CITOYENNES



Les bureaux administratifs de la Ville sont ouverts de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.
Bienvenue à tous!

DÉNEIGEMENT : UNE POLITIQUE QUI GAGNE À ÊTRE CONNUE

La saison froide étant à nos portes, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tient à rappeler à ses résidents les grandes lignes de sa Politique de déneigement, ce qui pourrait permettre de prévenir plusieurs questions.

0 À 5 CM

Les équipes sont affectées à épandre de l'abrasif sur les artères principales, ainsi que sur les côtes et dans les courbes.

5 CM ET PLUS

Début des opérations de déblaiement. Les équipes s'efforcent de couvrir le plus rapidement possible l'ensemble du territoire en priorisant les artères principales. Selon l'importance de précipitations, il est normal qu'une accumulation de plus de 5 cm soit observée sur votre rue avant que les équipements ne circulent dans votre secteur. Dans le cas de conditions extrêmes de tempête hivernale, les opérations de déblaiement et de déglacage seront effectuées en fonction de la capacité des ressources et de manière aussi continue que possible.

DÉNEIGEMENT COMPLET DANS LES RUES LOCALES

Habituellement, le volume de circulation routière dans les rues résidentielles et sur les routes locales est faible. Ce type d'intervention sera limité aux grandes artères et à certaines rues locales présentant des contraintes particulières. Les opérations de déneigement pour la majorité des rues de la ville consistent à repousser la neige de chaque côté de la chaussée. Lorsque les précipitations ou les chutes de neige seront importantes, nous pourrions en disposer sur les terrains contigus.

ARTÈRES SECONDAIRES ET RÉSIDENIELLES

Selon les conditions, la Ville épandra dans certains cas un mélange d'abrasifs aux intersections.

REMORQUAGE

En cas de contravention au Règlement sur le déneigement et le stationnement en période hivernale, les véhicules présents dans le secteur centre seront déplacés dans le stationnement du centre communautaire Jean-Marie-Roy, aux frais du propriétaire.

4 FAÇONS DE VOUS INFORMER

1. Inscrivez-vous aux alertes citoyennes sur le site Web de la Ville. Dès qu'une opération déneigement sera déclenchée, vous recevrez ainsi un courriel ou un SMS. La méthode la plus efficace!
2. Téléphonnez à la ligne info-neige au numéro **418 878-6344**
3. Consultez le ville.st-augustin.qc.ca
4. Surveillez les panneaux lumineux



APPELS DE PROJETS EN CULTURE

Via son Entente de développement culturel signée avec le ministère de la Culture et des Communications, le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire invite les artistes ou les organismes de Saint-Augustin-de-Desmaures à envoyer leur propositions dans deux appels de projets pour 2019. Tous les détails se trouvent sur le site Web de la Ville.

- Programme de soutien pour la participation à des événements culturels à l'extérieur de la région en 2019
- Appels de projets 2019

ÉCOCENTRE : ABOLITION DE LA LIMITE DE 3 MÈTRES CUBES ET RÉCUPÉRATION DES TEXTILES

Les écocentres de l'agglomération de Québec ont récemment annoncé d'importantes améliorations à leurs services.

Désormais, il n'y a aucune limite en ce qui a trait à la quantité de matière apportée par un citoyen et les textiles peuvent être également apportés. Rappelons qu'auparavant le service était gratuit jusqu'à une limite de 3 mètres cubes par résidence par année.

L'écocentre situé au 3381, rue de l'Hétrière, utilisé entre autres par les résidents de Saint-Augustin-de-Desmaures, mettra en place une cloche de récupération des textiles, tout comme dans les autres écocentres. L'Armée du salut a été mandatée pour gérer ces cloches et redistribuer les textiles récupérés aux personnes qui en ont le plus besoin.

Les écocentres offrent aux citoyens un endroit pour se départir de manière environnementale des matières qui ne vont ni aux déchets ni au recyclage. Il s'agit en particulier des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD), des appareils électroniques (TIC), des résidus dangereux (RDD) comme les peintures, les huiles et les pneus et des encombrants.

Toutes ces matières peuvent causer des bris aux équipements si elles sont envoyées au centre de tri ou nuire à l'environnement si elles sont brûlées à l'incinérateur.

L'hiver, les écocentres sont ouverts le mercredi de 12 h à 17 h, le jeudi et le vendredi de 12 h à 20 h, de même que le samedi et le dimanche de 9 h à 17 h.



COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

NOVEMBRE

L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

DÉCEMBRE

L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28
31				

Collecte des résidus verts et feuilles

Se termine le 15 novembre.

Ordures

Les ordures sont collectées **toutes les deux semaines** depuis le 22 octobre.

Recyclage

La collecte se poursuit toutes les semaines pendant l'hiver. Aucune excuse pour ne pas recycler !

Encombrants

La prochaine collecte : février 2019

Votre MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPALE

Les détails des activités sont disponibles dans le dépliant de la programmation de l'automne 2018 et sur le site Web de la Ville ville.st-augustin.qc.ca

L'inscription est obligatoire pour la majorité des activités et se fait sur place ou par téléphone durant les heures d'ouverture de la bibliothèque Alain-Grandbois. Les dates de début des inscriptions sont précisées à chacune des activités.

BIBLIOTHÈQUE ALAIN-GRANDBOIS

160, RUE JEAN-JUNEAU - TÉLÉPHONE : 418 878-LIRE (5473)

Dimanche	10 h à 17 h	Jeudi	14 h à 20 h
Lundi	Fermé	Vendredi	14 h à 20 h
Mardi	10 h à 20 h	Samedi	10 h à 17 h
Mercredi	14 h à 20 h		

Formation sur mesure sur Internet et informatique

M. Gaétan Cyr offre des formations gratuites sur mesure. Pour avoir de l'information et s'inscrire, il suffit d'appeler à la bibliothèque Alain-Grandbois pour connaître les journées et heures disponibles et pour spécifier le besoin de formation.

9 novembre à 9 h 30

Atelier pour les 3 à 5 ans - **Les couleurs de Roméo** (feutre et motifs divers)
Avec Adéline Germain de Créer avec Adé
Inscription dès le 26 octobre



9 novembre à 18 h 30

Heure du conte en pyjama pour les 3 à 5 ans, avec Brigitte Brideau
Tu ne dors pas Petit Ours? de Martin Waddell et Barbara Firth, éditions PASTEL - l'école des loisirs
Le garçon qui aimait la lune de Rino Alaimo, éditions Gautier-Languereau
Inscription dès le 26 octobre

Du 10 novembre au 25 novembre

Exposition du groupe Rendez-vous Art contemporain
Les 10 et 11 novembre, 30 % des ventes seront remis à l'organisme Présence-Famille



13 novembre à 10 h 30

Atelier pour les adultes - **Métal repoussé**
Avec Luce Théberge
Inscription dès le 30 octobre



14 novembre à 19 h

Conférence - **Alexander Calder, Art et poésie en mouvement**
par Pascale Mathé en collaboration avec l'Association culturelle de Saint-Augustin-de-Desmaures
Inscription le 31 octobre

15 novembre à 14 h 30

PÉDAGO À LA BIBLIO

Atelier de baleinomie pour les 5 à 12 ans
Par les animateurs de La Baleine Nomade
Inscription dès le 1^{er} novembre



20 novembre à 19 h

Conférence - **Vikings : mythe et réalité** par Christian St-Onge
Inscription dès le 6 novembre

23 novembre à 18 h 30

Heure du conte en pyjama pour les 3 à 5 ans, avec Brigitte Brideau
Maman! Il y a un enfant sous mon lit! de Alain Bergeron, éditions Imagine
Papa a peur des monstres de Sophie Rondeau et Louise-Andrée Laliberté, éditions Imagine
Inscription dès le 9 novembre



24 novembre à 10 h 30

Biblioconte pour les 0 à 5 ans, avec Réjane Gourin
À la ferme de Bénédicte Guettier
Inscription dès le 10 novembre

CULTURE

6 décembre à 19 h

Concert - **Envoûtement** par 2 Violoncelles
(Daniel Finzi et Caroline Goulet)
Inscription dès le 22 novembre



7 décembre à 18 h 30

Heure du conte en pyjama pour les 3 à 5 ans, avec Brigitte Brideau
Carlos le lutin de Aaron Blabey, éditions Scholastic
Le costume du Père Noël de Christelle Saquet et Éric Gasté, éditions Saint-Pierre-des-corps : L'Élan vert
Inscription dès le 23 novembre

8 décembre 2018 à 14 h

Atelier de Noël pour les enfants de 8 à 11 ans
Cartes de Noël uniques!
Impression de monotype et collage
Avec Diane Bussières
Inscription dès le 24 novembre



14 décembre à 9 h 30

Atelier pour les 3 à 5 ans - **Un bas pour toi!** (suite logique et collage de différentes matières). Avec Adéline Germain de Créer avec Adé
Inscription dès le 30 novembre

15 décembre à 10 h 30

Biblioconte pour les 0 à 5 ans, avec Réjane Gourin **Bonjour père Noël** de Michael Escoffier et Mathieu Maudet
Inscription dès le 1^{er} décembre

15 décembre à 14 h

Spectacle de Noël pour les enfants de 2 à 7 ans
Pas de Noël sans étoiles
par La petite valise théâtre
Inscription le 1^{er} décembre



NOUVEAU – SOIRÉE CULTURELLE À L'ÉCOLE OUVERTE À TOUS

Dans le cadre du 25^e anniversaire de la bibliothèque Alain-Grandbois, des soirées culturelles ont été offertes à l'école primaire Les Bocages pour les enfants et leur famille. Voyant l'intérêt pour ce genre d'animation à l'école, les soirées culturelles à l'école se sont poursuivies en 2018 et sont maintenant disponibles pour tous les enfants de 5 à 12 ans, accompagnés d'un adulte. Vous êtes donc les bienvenus à l'école Les Bocages (4832, rue des Landes) :

7 novembre 2018 à 19 h : spectacle musical « Musique du monde » avec Daniel Prenoveau

5 décembre 2018 à 19 h : spectacle de conte « Contes des Fêtes » avec Geneviève Falaise

Important : Tous les enfants doivent être accompagnés d'un adulte

MAISON OMER-JUNEAU

289, ROUTE 138

TÉLÉPHONE : 418 878-5473 POSTE 1115

Jeudi 15 novembre à 13 h - Conférence par Carole Rivard-Lacroix sur l'Université du 3^e âge

Vendredi 23 novembre 13 h 30 - Atelier de fabrication de tire Sainte-Catherine avec Jocelyne Boutin

Inscrivez-vous! Clinique de vaccination contre la grippe en collaboration avec Infirma, encore quelques places disponibles jeudi 15 novembre de 13 h à 15 h 30 et lundi 19 novembre de 9 h 30 à 11 h 30

Votre MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPALE

COMPLEXE SPORTIF
DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

PATINAGE FESTIF



Dimanche 9 décembre
13 H à 14 H 30

Prestation musicale du groupe
THE FREE WALKERS

Aucune inscription requise. Pour votre sécurité, le port du casque protecteur et de gants ou mitaines est recommandé.

 Québec  www.ville.st-augustin.qc.ca

Entente de développement culturel



Contactez Élodie Massicotte-Roy
418 872-8242, poste 2032
massicottere@cndf.qc.ca

OFFRES D'EMPLOI

Sauveteur
Moniteur de sécurité aquatique
Moniteur d'aquaforme



PATINAGE LIBRE COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL

2018		novembre					
DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	
28	29	30	31	01 12 h à 12 h 50	02	03 20 h à 21 h 20	
04 13 h 30 à 14 h 50	05	06 12 h à 12 h 50	07	08 12 h à 12 h 50	09	10 Annulé!	
11 13 h 30 à 14 h 50	12	13 12 h à 12 h 50	14	15 12 h à 12 h 50	16	17 20 h à 21 h 20	
18 13 h 30 à 14 h 50	19	20 12 h à 12 h 50	21	22 12 h à 12 h 50	23	24 20 h à 21 h 20	
25 13 h 30 à 14 h 50	26	27 12 h à 12 h 50	28	29 12 h à 12 h 50	30	01	

2018		décembre					
DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	
25	26	27	28	29	30	01	
02 13 h 30 à 14 h 50	03	04 12 h à 12 h 50	05	06 12 h à 12 h 50	07	08	
09 PATINAGE FESTIF	10	11 12 h à 12 h 50	12	13 12 h à 12 h 50	14	15 20 h à 21 h 20	
16 13 h 30 à 14 h 50	17	18 12 h à 12 h 50	19	20 12 h à 12 h 50	21	22 20 h à 21 h 20	
23 13 h 30 à 14 h 50	24	25 12 h à 12 h 50	26	27 12 h à 12 h 50	28 12 h à 14 h	29 20 h à 21 h 20	

Veillez prendre note que l'horaire du patinage libre est sujet à changement sans préavis. Aucune inscription requise. Pour votre sécurité, le port du casque protecteur et de gants ou mitaines est recommandé.

BAINS LIBRES - COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL

Du 1^{er} septembre au 21 décembre 2018

ANNULATION du bain libre de 13h30 le samedi 1^{er} décembre

Jour	Bassin récréatif	Bassin sportif	Couloirs
Lundi	16 h 30 à 17 h 45	11 h à 12 h - *50 ans et plus	7
		12 h 15 à 13 h 30	7
		16 h 30 à 17 h 45 - *Entraînement adulte	10,5,4
		20 h 05 à 21 h 35	7
Mardi		12 h 15 à 13 h 30	7
Mercredi	12 h 15 à 13 h 30 16 h 30 à 17 h 45	11 h à 12 h - *50 ans et plus	7
		12 h 15 à 13 h 30	7
		16 h 30 à 17 h 45 - *Entraînement adulte	10,5,3
		20 h 05 à 21 h 35	7
Jeudi		12 h 15 à 13 h 30	7
Vendredi	15 h 30 à 16 h 45 20 h à 21 h 30	11 h à 12 h - *50 ans et plus	7
		12 h 15 à 13 h 30	7
		15 h 30 à 16 h 45	5
		20 h à 21 h 30	3T
Samedi	9 h 30 à 11 h - Familial		
	13 h 30 à 15 h 30	13 h 30 à 15 h 30	3T
	18 h à 20 h	18 h à 20 h	3T
Dimanche	9 h 30 à 11 h - Familial		
	13 h 30 à 15 h 30	13 h 30 à 15 h 30	3T
	19 h 15 à 20 h 45	19 h 15 à 20 h 45	3T

LÉGENDE

7 = 7 couloirs pour entraînement en longueur et 3 couloirs libres/exercices
3T = 2 couloirs pour entraînement, tremplins et espace libre/exercices

CNDF Horaire des bains libres
AUTOMNE 2018

Samedi 1^{er} septembre au vendredi 21 décembre

Lundi	12 h 10 à 13 h		
Mardi	12 h 10 à 13 h	17 h à 18 h 30	20 h 30 à 22 h
Mercredi	12 h 10 à 13 h		
Jeudi	12 h 10 à 13 h	17 h à 18 h 30	20 h 30 à 22 h
Vendredi	12 h 10 à 13 h		
Dimanche	15 h à 16 h		

	Résidents*	Non-résidents
3 ans et moins	Gratuit	Gratuit
4 ans et plus	Gratuit	2 \$
Étudiants	Gratuit	2 \$
60 ans et plus	Gratuit	2 \$
Adultes	Gratuit	3 \$

*Résidents : Saint-Augustin, Québec et L'Ancienne-Lorette.

Une preuve de résidence vous sera demandée.

Bonne baignade !

LOISIRS HIVER 2019

DES ACTIVITÉS POUR TOUS ET POUR TOUS LES GOÛTS!

ACTIVITÉ ARTISTIQUE

Ateliers de peinture pour adultes (huile et acrylique)

CONDITIONNEMENT PHYSIQUE 50+

Pilates
100 % Souplesse
Tonus Ballon
Conditionnement sur musique
Stretching et tonus
Stretching et tonus douceur

ENTRAÎNEMENT PHYSIQUE

Piloxing
Tabata
Circuit raquette
Aéro Step +
Abdos Express

SPORT

Escrime
(débutant et intermédiaire)

BIEN-ÊTRE

Qi Gong
Tai-chi-chuan Yoga (débutant, intermédiaire et avancé)

FORMATION

Gardiens avertis



K É N O

Ouverture des inscriptions en ligne :

19 NOVEMBRE 2018, à 8h

www.ville.st-augustin.qc.ca



Du lundi au vendredi, entre 8h et 17h

info@campkeno.com

t 418 872-9949

f 418 872-1239

POSTULEZ EN LIGNE! Vous aimeriez travailler pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures? Consultez la page Faire carrière à la Ville sur le site Internet.



APPEL DE CANDIDATURES

TITRE : INTERVIEWEUR TÉLÉPHONIQUE
SERVICE : COMMUNICATIONS
STATUT : ÉTUDIANT, TEMPS PARTIEL
N° CONCOURS : ACVSAD-2018-586
DÉBUT DE L'EMPLOI : DÈS QUE POSSIBLE

DESCRIPTION DES POSTES

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, toujours soucieuse d'offrir des services de qualité à sa population, est à la recherche de personnel pour constituer une banque de candidatures d'intervieweurs téléphoniques. Le travail consiste à effectuer des sondages téléphoniques, assistés par ordinateur, afin de recueillir des données sur la satisfaction des citoyens.

NOTE : La présente description reflète les éléments généraux du travail et ne doit pas être considérée comme une description exhaustive de toutes les tâches. L'utilisation des termes génériques masculins vise à alléger le texte et ne comporte aucune discrimination.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

En collaboration avec l'équipe des communications, le titulaire du poste aura différentes tâches à réaliser, notamment :

- Entrer en contact avec des citoyens par téléphone
- Poser une série de questions préétablies
- Consigner par ordinateur les réponses aux questions au fur et à mesure de la progression de l'entrevue
- Assister, au besoin, les citoyens voulant effectuer une requête

QUALIFICATIONS ET EXIGENCES REQUISES

- Diplôme d'études secondaires en cours
- Être âgé d'au moins 16 ans
- Démontrer du dynamisme, de la courtoisie et avoir une aisance avec le public
- Faire preuve d'autonomie et de professionnalisme
- Détenir une expérience en service à la clientèle (un atout)
- Détenir une expérience en sondage ou en centre d'appels (un atout)

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Horaires de travail disponibles : du lundi au vendredi de 17h à 21h et du samedi au dimanche de 10h à 15h

Faire parvenir votre curriculum vitae en mentionnant le numéro du concours, par courriel, par télécopieur ou à l'adresse suivante :

Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
Concours : ACVSAD-2018-586
200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3
Courriel : rh@ville.st-augustin.qc.ca
Télécopieur : 418 870-1320

Seules les personnes dont la candidature aura été retenue seront contactées.



AVIS PUBLIC

MISE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS N°s 2018-560, 2018-561 ET 2018-562

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMANURES

Avis public est, par la présente, donné par le soussigné, greffier de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 28 août 2018 ont été adoptés les règlements suivants :

RÈGLEMENT N° 2018-560 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 AFIN DE REMPLACER LA ZONE PAE-6 PAR LES ZONES RAC/C-7 ET PR-11

RÈGLEMENT N° 2018-561 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 481-85 AFIN D'INTRODUIRE LES NORMES MINIMALES DE LOTISSEMENT POUR LA ZONE RAC/C-7

RÈGLEMENT N° 2018-562 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE N° 89-663 AFIN D'ABROGER LE PAE-6

Ces règlements ont été certifiés conformes lors de la séance du conseil d'agglomération de la Ville de Québec du 3 octobre 2018 et sont entrés en vigueur le 3 octobre 2018, date de la délivrance des certificats de conformité par le greffier de la Ville de Québec.

Ces règlements sont disponibles au Service du greffe pendant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,
Ce 7 novembre 2018

Le greffier,
Daniel Martineau, notaire
www.ville.st-augustin.qc.ca